



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 23 avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
15/04/2024

DATE D'AFFICHAGE
16/04/2024

Mme Sonia LAGARDE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	M. Christophe DELIERE
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Laurène CASSAGNE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	Mme Christine BELLET
M. Marc ZEISEL	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	Mme Liliane CONDOUMY
M. Michel FONGUE	Mme Muriel GERMAIN
Mme Janine BAJON	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Christiane SARIDJAN
M. Nicolas BRIGNONE	Mme Magali MANUOHALALO
Mme Cindy PRALONG	Mme Laurie HUMUNI
M. Philippe BLAISE	Mme Veylma FALAE
Mme Naïa WATEOU	M. Emmanuel BERART
Mme Valérie LAROQUE	M. Eric MELTESALE
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Bernard LAVANDIER
M. Alexandre MACHFUL	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Tuilogona O'CONNOR	
M. Marc LE LEIZOUR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELESSERT
		M. Daniel HINSCHBERGER	Mme Charlotte THAI AWE
		M. Joseph BOANEMOA	M. Bruno CAPY
		Mme Jeanne POELLABAUER	M. Claude CHARLOT
Nombre de présents	: 38	M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Nombre de votants	: 49	Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine LE SAINT
(11 procurations)		Mme Françoise SUVE	
		Mme Isabelle LAFLEUR	
		M. Luc BRUN	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-499

portant attribution de subventions à deux associations à caractère culturel au titre de l'année 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024-263 du 13 mars 2024 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2024,

VU les demandes de subvention des associations en date du 22 novembre 2023 et du 16 janvier 2024,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/31 du 4 avril 2024,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport (csjcs) entendue en séance du 10 avril 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées deux subventions pour un montant total de six cent quatre-vingt-dix mille (690 000) francs CFP aux associations suivantes :

CALEDONIA +687 (Organisation le 22 juin 2024 sur la place de la Marne de l'édition 2024 du festival Calédonia +687)	490 000 F/CFP
ANGKLUNG CALEDONIA (Soutien à la diffusion d'un support musical gratuit via les réseaux sociaux)	200 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2024 de la ville de Nouméa, au chapitre 65 –

Charges de gestion courante.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20240423-1741-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 26 avril 2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 AVRIL 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 avril 2024

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley Baroni, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, with the name 'Kimberley BARONI' printed in blue below it.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia Lagarde, written in a cursive style, with the name 'SONIA LAGARDE' printed in black below it.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DCPR	1
- MISE EN LIGNE	1